



LE ROYAUME

« Que ton règne vienne... sur la terre comme au ciel. »

N° 174 - JUILLET-AOÛT 2005
Le numéro: 2,50 \$ taxes comprises

Envoi de Poste-publications – Enregistrement n° 09388 – Convention n° 40011752
Port payé à Lac-Etchemin Parution: Septembre 2005



« QUI DONC EST DANS LA LUMIÈRE DE L'ESPRIT SAINT?... »

Père Maurice PÉLOQUIN

Au temps de sainte Jeanne d'Arc, des gens ont cru qu'elle était choisie par le Ciel et qu'elle avait une mission spéciale; d'autres n'y ont pas cru – et certains n'y croient pas encore. Mgr Cauchon n'y a pas cru et il l'a condamnée comme hérétique et relapse. Alors, qui était dans la vérité? ceux qui ont suivi l'évêque ou les autres?



Mgr Pierre Cauchon



Jeanne d'Arc au bûcher

muniées...; pas de messe, pas d'admission au chœur, même en dehors de l'office. Personne ne peut leur parler, ni les confesseurs du couvent, ni même leurs parents.» (Yvonne Pellé-Douël, *Sainte Jean de la Croix et la nuit mystique*, pp. 34-35)

– Saint Alphonse de Liguori: «À l'occasion de légères modifications apportées aux Constitutions de sa Congrégation, il fut dénoncé par les siens au Saint-Siège comme rebelle, et privé par le Pape de tout pouvoir sur les religieux résidant dans les États pontificaux. Le saint fondateur fut déclaré exclu de sa Congrégation.» (J.-M. Planchet, *Nouvelle vie des Saints*, 1947, p. 308)

«Mgr de Liguori allait entrer en agonie et mourir sur la croix. Et c'est son Institut... et le Pape Pie VI – ses deux amours – qui seront les deux traverses de son gibet.» (Théodule Rey-Mermet, *Un homme pour les sans-espoir: Alphonse de Liguori*, p. 181)

– Sainte Jeanne-Antide Thouret: Pendant une de ses absences de la France parce qu'elle était allée en Italie visiter ses Religieuses, l'évêque en profita pour s'autoproclamer supérieur de la Communauté et défendit aux Soeurs de la recevoir dans leur couvent. Mais certaines osèrent défier cet ordre par charité pour leur Supérieure...

– La bienheureuse Anne-Marie Javouhey qui, elle aussi, avait été condamnée par un évêque, disait à ses Soeurs: «*Mes enfants, on vous dit que c'est un péché de me suivre. Moi, je vous dis que ce n'est pas un péché de suivre Mgr l'évêque d'Autun. Vous êtes libres, vous choisissez. La situation de l'Institut vous est connue. (...) Toutes celles qui sont pour moi se lèvent et que les autres restent assises.*» *Les aspirantes se levèrent d'un mouvement quasi unanime, excluant toute ombre de doute. Certaines avaient semblé hésiter: l'évêque, c'était tout de même l'Église pour elles! Mais il y avait sur un visage une lumière qui ne trompait pas. Un petit nombre restèrent assises...*» (André Merlaud, *Anne-Marie Javouhey*, p. 217)

– Saint Padre Pio a été condamné cinq fois par l'Église, une fois entre autres sous le pontificat du bienheureux Pape Jean XXIII. Pourtant, même pendant sa condamnation, ses groupes de prière lui restèrent fidèles. L'un d'entre eux comptait celui «qui fut un jour» Karol Wojtyła... et qui devint le Pape Jean-Paul II.

– Un autre cas: celui des fondatrices des Petites Franciscaines de Marie.

(suite à la page 3)



Catherine Doherty



Thérèse d'Avila



Alphonse de Liguori



Jeanne-Antide Thouret



Anne-Marie Javouhey

Voici d'autres interrogations: Dans le *Prions en Église*, de décembre 2001, on résume la vie de Catherine Doherty (fondatrice de Madonna House). On admet qu'elle a été obligée de cesser ses activités au Canada et de s'expatrier à cause de certains prêtres de Toronto qui lui rendirent la vie impossible. (Cf. p. 191)

Quels étaient ceux qui ont fait la volonté de Dieu? les gens qui ont approuvé ces prêtres ou ceux qui ont donné leur appui à cette mystique?

L'Histoire nous raconte ainsi de nombreux cas de mystiques persécutés. Voici quelques exemples:

– Sainte Thérèse d'Avila (c'est elle qui raconte): «*Il [le provincial des Mitigés] était largement muni de censures et d'excommunications pour toutes les soeurs qui me donneraient leur vote. Comme si on ne leur avait fait aucune menace, cinquante-cinq religieuses votèrent pour moi. Chaque fois que l'une d'elles me donnait son suffrage, le provincial l'excommunait et l'accablait de malédictions (...). Et voilà ces soeurs excom-*

«QUI DONC EST DANS LA LUMIÈRE DE L'ESPRIT SAINT?...»

(suite de la page 1)

Padre Pio
de PietrelcinaIgnace
de LoyolaMarguerite-M.
AlacoqueClaude
La ColombièreThomas
d'AquinBernard
de Clairvaux

Elles ont subi toutes sortes d'incompréhensions de la part du clergé. Certains curés leur refusaient la communion. Même le doux Père Frédéric (futur Bienheureux) s'indignait contre les Soeurs: «*Levez-vous, leur dit-il, d'un ton courroucé, je ne puis vous bénir. Saint François ne vous reconnaît pas pour ses filles.*» Et à la Supérieure, il ajouta: «*Vous, ma Soeur, vous conduisez ces filles avec vous en enfer! Non, saint François ne vous reconnaît pas!*» (Par ce signe tu vivras, Michelle Garceau, p.f.m., Baie-Saint-Paul, 1989, p. 112) Et l'auteur du livre commente: «*De [ce] jugement implacable, il ne faut pas tirer les conclusions définitives. Saint François parlera encore, et le Seigneur aussi.*» (Id., p. 113) Heureusement, un Jésuite, le Père Langlois, les accueillait paternellement et leur donnait les sacrements. (Il se souvenait peut-être de ce que les Jésuites avaient souffert par leur suppression de l'Église par le Pape Clément XIV?)

Voyons le cas de la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus. Tout le monde connaît tout ce qu'ont souffert sainte Marguerite-Marie et saint Claude La Colombière, s.j., pour avoir osé répandre une dévotion qui n'était pas considérée comme l'enseignement de l'Église à l'époque. Quel courage et quelle obéissance au Ciel il leur a fallu à tous les deux!

«*Le Sacré-Coeur réclamait une solennité pour l'Église entière. C'est là, sans doute, ce qui, dans le message de Paray, semblait au Père La Colombière, le plus nouveau, le plus difficile à admettre et surtout à réaliser. La sainte voyante avait beau lui dire: "Quand je verrais tout le monde déchaîné contre cette dévotion, je ne désespérerais jamais de la voir établie; car le Maître m'a certifié qu'il régnerait malgré ses ennemis." Ne pouvait-il craindre que ce dessein ne fût, de la part d'une pauvre Visitandine, ambition folle, illusion, chimère?*» (Georges Guitton, s.j., *Le bienheureux Claude La Colombière, son milieu et son temps*, p. 288)

Le Père G. Guitton écrit: «*Les hommes d'Église, défenseurs de la tradition, se tenaient en garde contre les nouveautés.*» (Id., p. 445)

Nous pourrions nous demander alors: dans tous ces cas (et bien d'autres qu'on pourrait citer même ici, au Québec), quels étaient ceux qui étaient dans la lumière de l'Esprit Saint? ceux qui sont restés fidèles aux «condamnés» ou ceux qui ont suivi l'autorité?...

*

D'autres réflexions peuvent surgir devant différentes théories à l'heure actuelle. Par exemple, il y a des théologiens qui croient que Marie est morte; d'autres qui croient qu'elle est montée au Ciel sans mourir.

Certains croient que Marie était présente lors de l'institution de l'Eucharistie; d'autres disent le contraire. Il y a aussi la croyance que Jésus serait apparu à Marie après sa Résurrection; alors qu'il y a aussi l'assentiment inverse.

Il y en a qui prônent la reconnaissance du dogme de Marie Co-Rédemptrice, Médiatrice et Avocate, alors que d'autres y sont farouchement opposés.

Dans tous ces cas, un évêque ou un groupe d'évêques qui sont convaincus de leur croyance peuvent-ils condamner ceux qui ne croient pas la même chose qu'eux? Par exemple, saint Bernard qui ne croyait pas à la conception immaculée de Marie, avait-il raison de condamner les chanoines de Lyon, alors que l'Église n'avait pas donné sa position officielle, universelle?

Tant que l'Église n'a pas défini officiellement et universellement une position, il semble que tout fidèle est libre de croire ce qui lui semble raisonnable... Saint Thomas d'Aquin et saint Bernard ne sont pas coupables de ne pas avoir cru à l'Immaculée Conception et, d'autre part, ils ne pouvaient être excommuniés, car l'Église n'avait pas encore affirmé cette vérité comme dogme.

Prenons maintenant le cas des apparitions. Il y a des gens qui croient aux apparitions de Marie à Medjugorje. Des prêtres y croient et en parlent publiquement dans leurs homélies. D'autres n'y croient pas. Qui a raison, qui a tort? L'Église ne condamne personne, car il n'y a pas encore d'approbation ni de désapprobation définitive... et, cependant, quand il s'agit des apparitions de «La Dame de Tous les Peuples», pourquoi la donne change-t-elle?

Il y a eu approbation par l'évêque du lieu, S. Exc. Mgr Joseph-Marie Punt; et des évêques du monde entier se rendent chaque année à Amsterdam pour célébrer la fête de la Visitation de Marie, ce qui est recommandé par la Dame de Tous les Peuples. (Cette année, il y avait 25 évêques, un archimandrite, un Père Abbé, plus de 100 prêtres et environ 6 500 pèlerins.) Chaque année, il y a, parmi eux, Mgr Paul Hnilica, s.j., qui part du Vatican pour aller prier avec ces milliers de fidèles.

S. Exc. Mgr
J.-Marie PuntS. Exc. Mgr
Paul Hnilica, s.j.La Dame
de Tous les Peuples

Comment se fait-il qu'une chose soit permise en certains pays et qu'en d'autres ce soit un «péché»? Il y a un apostolat qui progresse actuellement en Russie en faveur de la dévotion à la Dame de Tous les Peuples. Il ne serait pas étonnant que la Russie se convertisse avant le Canada... En tout cas, Marie, à Fatima, a prédit la conversion de la Russie...

Comment ne pas constater que, publiquement, de nombreux catholiques ne suivent pas les enseignements de Dieu et de l'Église, même en matière grave, et peuvent faire partie de la pastorale de la paroisse, servir la messe, faire les lectures, etc.! – Mais là n'est pas la question.

Au contraire, les membres de l'Armée de Marie s'efforcent d'obéir en tout point à Dieu et à l'Église, et ce sont eux qui sont punis, pointés du doigt, décriés en chaire, exclus des églises... Et pourtant, l'Église n'appose pas de sanctions pour toutes ces personnes qui font fi des enseignements de l'Évangile et de l'Église. Pourquoi cette attitude différente?

Maximilien
KolbeBernadette
Soubirous

Catherine Labouré

Louis-M. Grignion
de MontfortM.-Madeleine
Postel

En ce qui concerne le mystère de l'Immaculée, il est loin d'être totalement révélé et compris. Dans son livre *La doctrine mariale du Père Kolbe*, le Père H.M. Manteau-Bonamy, o.p., explique que saint Maximilien Kolbe, à partir de la révélation privée de Marie à Bernadette Soubirous: «*Je suis l'Immaculée Conception*», constate que cette déclaration de Marie est bien plus grande que le dogme de «la conception immaculée de Marie». Cela, elle l'avait révélé à Catherine Labouré par l'invocation: «*Ô Marie conçue sans péché...*». Quand Marie se proclame «Conception Immaculée», c'est un mystère qui ne nie pas le dogme, mais qui le dépasse et nous donne de la joie et une admiration encore plus grande pour l'Immaculée. C'est un mystère qui l'apparente au Saint-Esprit...

En résumé, ceux qui ont pourfendu saint Alphonse de Liguori croyaient faire leur devoir! Ils avaient la certitude de faire oeuvre de Dieu; ceux qui ont banni saint Louis-Marie Grignion de Montfort étaient sûrs d'être dans la vérité. Ceux qui ont appliqué un traitement semblable au saint Padre Pio, à sainte Jeanne-Antide Thouret, à la bienheureuse Anne-Marie Javouhey, à sainte Marie-Madeleine Postel et bien d'autres se croyaient inspirés du Saint-Esprit.

Et pourtant ce sont ces exclus ou ces «excommuniés» qui sont maintenant la gloire de l'Église.

Père Maurice Péloquin

Qui donc est dans la lumière de l'Esprit Saint?...
Que Dieu pardonne à ceux qui luttent contre Ses Oeuvres
et qu'il soutienne ceux qui Lui restent fidèles!

